

FONDS DE SOUTIEN FINANCIER À LA RÉUSSITE 2018-2019

Programme de doctorat en théologie

- ❶ Nom : _____
- ❷ Adresse : _____
- Code postal : _____ ❸ N° de téléphone : _____
- ❹ Date de naissance : _____ ❺ N° D'assurance sociale : _____
- Pour les étudiants étrangers :**
- Indiquer le pays d'origine : _____
 - Joindre photocopie du permis d'études
- ❻ N° d'identification (NI) à l'Université : _____
- ❼ Session de la première inscription au programme : _____
- ❽ Nom du directeur ou de la directrice de recherche : _____

CONDITIONS

J'ai pris connaissance des critères d'attribution du soutien financier indiqués au verso de cette fiche et je demande une bourse d'une valeur de _____ \$ puisque :

- 1000 \$ Je me suis inscrit à temps complet à la 1^{re} session.
- 1000 \$ Je me suis inscrit à temps complet à la 2^e session inscriptible.
- 1000 \$ J'ai réussi l'examen de doctorat I au terme de la 2^e session où j'étais inscriptible.
- 1500 \$ J'ai réussi l'examen de doctorat II au terme de la 4^e session où j'étais inscriptible.
- 2000 \$ J'ai terminé la rédaction et fait approuver par mon directeur de recherche deux chapitres de ma thèse au terme de la 8^e session où j'étais inscriptible.
- 1000 \$ J'ai fait le dépôt initial de ma thèse avant ou au terme de la 12^e session où j'étais inscriptible.
- \$ J'ai présenté une communication orale ou une affiche à un congrès ou un colloque à l'intérieur des 12 premières sessions où j'étais inscriptible au programme (joindre la preuve de participation et les pièces justificatives des dépenses). Remboursement maximum de 500 \$ pour toute la durée du programme.

SIGNATURES

Directeur de recherche : _____ Date : _____

Directeur de programme : _____ Date : _____

Étudiant : _____ Date : _____

Prière de rencontrer la personne affectée à l'administration à la Faculté (FAS-848) pour adhérer au système de dépôt direct de ces montants dans votre compte bancaire, ce qui éliminera tout risque d'« égarement » postal. De plus, pour les étudiants étrangers, prière d'apporter votre permis d'études lorsque vous allez porter votre formulaire à l'agente de gestion des études au local FAS-812.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN FINANCIER

- A. Remettre le document complété et signé (par le directeur de recherche et le directeur de programme) à madame Céline Duval, agente de gestion des études (FAS-812). Pour les étudiants étrangers, prière d'apporter votre permis d'études également.**

Le *Fonds de soutien financier à la réussite* est mis à la disposition de chaque étudiant inscrit au doctorat en théologie. La totalité de la somme sera décaissée au fur et à mesure que l'étudiant franchira avec succès, et suivant un calendrier déterminé, les différentes étapes de son parcours le conduisant à la réussite de son projet d'étude.

À ce fonds s'ajoutent deux bourses d'admission au doctorat de 1000 \$ chacune, versées directement par le Bureau des bourses et de l'aide financière lors des deux premières sessions à temps complet (aucune démarche n'est requise)¹.

- B. Étapes du *Plan de soutien financier à la réussite* pour le programme de doctorat en théologie**

Étapes	Calendrier ²	Montant ³
Mise en œuvre du projet de recherche	Trois premières sessions (inscription à temps complet)	1000 \$ (x 2)
Réussite ⁴ de l'examen de doctorat I	Au terme de la 2 ^e session où l'étudiant est inscriptible ⁵	1000 \$
Réussite de l'examen de doctorat II	Au terme de la 4 ^e session où l'étudiant est inscriptible	1500 \$
Achèvement de la rédaction et approbation de deux chapitres de la thèse	Au terme de la 8 ^e session où l'étudiant est inscriptible	2000 \$
Dépôt initial de la thèse	Avant ou au terme de la 12 ^e session où l'étudiant est inscriptible	1000 \$
Présentation d'une communication orale ou d'une affiche lors d'un congrès ou d'un colloque scientifique ⁶	En tout temps au cours des 12 premières sessions où l'étudiant est inscriptible	500 \$ (maximum)
		Total : 8000 \$

¹ N.B. : Pour les étudiants étrangers, cette bourse d'admission est directement affectée à l'exemption des frais de scolarité supplémentaires.

² Comme l'indique cette colonne, le soutien financier est en partie lié au temps que met l'étudiant à remplir les exigences du programme. Pour être admissible au soutien financier, un étudiant doit s'inscrire à temps complet (au moins 12 crédits) à au moins deux sessions par année pendant les deux premières années de son cheminement scolaire. À partir de la troisième année, pour demeurer admissible, il doit s'inscrire à au moins 24 crédits par année. Quant au nombre de sessions indiqué, il se calcule à partir de la première session d'inscription.

³ Les montants sont sujets à changement d'une année financière à l'autre sans préavis.

⁴ Les activités de formation inscrites à une session donnée et constituant des étapes dans la progression d'un étudiant dans le cheminement de son programme doivent être réussies à la session à laquelle elles sont inscrites.

⁵ Le nombre de sessions où l'étudiant est inscriptible se calcule à partir de sa première session d'inscription; s'il ne s'inscrit pas à une session, par exemple à la session d'été, celle-ci est prise en compte dans le calcul.

⁶ Ce montant peut être décaissé en totalité ou en partie en remboursement de dépenses liées à la présentation d'une communication à un congrès ou un colloque scientifique (inscription, déplacement, séjour). Les pièces justificatives doivent être jointes à la demande.

